Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 19 août 2019

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de la Mobilité et des Travaux publics** concernant **le projet du contournement d'Hesperange.**

Le contournement d'Hesperange, également appelé « Module Sud » de la nouvelle N3 dans le cadre du concept global de mobilité du Gouvernement, n'est qu'un élément parmi plusieurs élaborés par l'ancien et l'actuel Ministre de la Mobilité et des Travaux publics pour Hesperange et le Sud-Ouest de la ville de Luxembourg. En effet, au cours des cinq dernières années, beaucoup d'efforts ont été menés afin d'améliorer la mobilité au Sud-Ouest de la ville de Luxembourg respectivement à Hesperange et dans ses alentours.

Bien que le projet du contournement d'Hesperange et d'Alzingen fasse débat déjà depuis plusieurs années, le sujet est revenu au centre de l'attention médiatique au cours des dernières semaines. Par conséquent, nous aimerions avoir plusieurs renseignements et précisions de la part de Monsieur le Ministre concernant le concept global de mobilité pour le Sud-Ouest de la ville de Luxembourg, y compris Hesperange et ses alentours, l'avancement du projet du contournement et son impact sur la zone de protection Natura 2000 de la vallée supérieure de l'Alzette.

1. **Quels sont les éléments qui font dorénavant partie du concept global susmentionné, compte tenu du fait que le développement important d'Hesperange et de ses alentours était déjà prévisible depuis le début de ce millénaire sans pour autant avoir été anticipé au niveau de la planification des infrastructures routières? Quels sont dans ce contexte les éléments qui ont été conçus et mis en place au cours de la législature précédente et quels sont ceux qui existaient déjà avant 2013 ?**

Au cours de la législature 2013-2018, la Chambre des Députés a voté deux lois de financement (« Module Nord » et extension de la Rue des Scillas) à hauteur de plus de 200 millions d'euros, qui avaient été déposés par l'actuel et l'ancien Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

2. **Où en est la réalisation des projets « Module Nord » et extension de la Rue des Scillas ? Quelle est leur importance pour le concept global de mobilité ?**

En plus de la construction de la gare d'Howald, dont la première partie a été réalisée au cours de la législature précédente et qui devrait être achevée ensemble avec son pôle d'échange d'ici 2023, l'élargissement prévu du réseau de tramway en direction d'Howald et de la Cloche d'Or est un élément important pour la mobilité. La loi de financement respective a été votée par la Chambre des Députés en décembre 2017.

3. **Quelles sont les prochaines échéances pour ces projets ?**

Le Sud-Ouest de la ville de Luxembourg ainsi que la commune d'Hesperange connaissent un développement économique et démographique extrêmement rapide, ce qui contribue sans doute à l'augmentation des problèmes de mobilité actuels. L'impact de la croissance future de la commune d'Hesperange ne devrait par conséquent pas être sous-estimé.

4. **Quel est, selon Monsieur le Ministre, l'effet probable du nouveau PAG de la commune d'Hesperange sur l'augmentation de la population dans la commune ?**

5. **Dans quelle mesure est-ce que la croissance prévisiblement engendrée par le nouveau PAG de la commune d'Hesperange contribue à une nouvelle détérioration du problème de mobilité susmentionné ?**

Au cours des dernières années, de nombreuses études et analyses ont été réalisées sur le « Module Sud », donc le contournement d'Hesperange/Alzingen.

6. **Monsieur le Ministre peut-il dresser une liste de toutes les études qui ont été réalisées ?**

7. **Quels sont plus précisément les éléments qui ont été étudiés et en quoi consiste la complexité du « Module Sud » ?**

Créée par la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, la zone Natura 2000 de la vallée supérieure de l'Alzette se situe au Sud d'Hesperange et s'étend vers le Sud du pays passant par Roeser et Bettembourg jusqu'à Schifflange. Comme toutes les zones Natura 2000, cette zone a comme but le maintien de la biodiversité ainsi que la protection des habitats naturels, de la faune et de la flore et de l'environnement en général.

Dans cette zone de protection se trouve aussi une zone de protection spéciale pour oiseaux. En effet, avec ses prés humides grâce à des inondations régulières, la zone en question sert d'arrêt intermédiaire pendant plusieurs mois de l'année pour de nombreuses espèces d'oiseaux migratoires, comme par exemple la cigogne blanche ou encore le *Wuechtelkinnék*. La zone protégée est ainsi une source de nourriture indispensable pour la survie de ces oiseaux et beaucoup d'autres espèces.

8. **Considérant l'importance du site pour la faune et la flore, est-ce que les études déjà réalisées permettent de définir l'impact environnemental potentiel de chacune des différentes options pour la construction du contournement d'Hesperange ?**

Le découpage d'une zone Natura 2000 par un contournement engendre des défis de nature procédurale. En effet, selon les directives européennes en vigueur, qui elles ont été transposées en droit national, une route ne peut être construite à travers une zone de protection Natura 2000 et une zone couverte par le statut HFF (directive habitats faune flore) que dans le cas où au cours de la procédure, l' « intérêt public majeur » et l'absence d'autres alternatives peuvent être prouvés de façon détaillée.

9. **Quelles sont selon Monsieur le Ministre les implications concrètes qui en découlent pour le projet en question ?**
10. **À partir de quel moment d'une telle procédure Monsieur le Ministre et le Gouvernement peuvent-ils se prononcer en faveur d'une option qui implique une construction ?**
11. **Monsieur le Ministre a-t-il aussi pris en considération l'option d'un tunnel qui éviterait de découper la zone de protection Natura 2000 et la zone européenne de protection d'oiseaux, ce qui aurait un moindre impact environnemental et s'avèrerait plus facile du côté procédural ?**
12. **Quelle est la signification du calcul de la variante 0, qui doit être considérée comme une option à part entière ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

François Benoy
Député

Carlo Back
Député